

Tableau résumant les exigences d'enregistrement, autorisation et agrément et les conditions d'obtention d'une autorisation/agrément

Type d'installation	Activité	Enregistrement	Autorisation	Agrément	Conditions d'obtention			
					Registre	Programme de surveillance zoosanitaire	Bonnes Pratiques d'Hygiène	Exigences statut «indemne de maladie» <sup>1</sup>
Ferme aquacole	Elevage d'animaux d'aquaculture	X	X		X	X	X	
Ferme aquacole	L'élevage d'animaux d'aquaculture ayant comme destination un Etat membre/une zone/un compartiment indemne de maladie	X		X	X	X	X	X
Installation détenant des animaux aquatiques	Détention d'animaux aquatiques sans intention de les mettre sur le marché	X						
Installation fermée	La détention d'animaux d'aquatique ornementaux dans une installation sans contact avec les eaux naturelles ou équipée d'un système de traitement adéquat des effluents							
Installation ouverte	Détention d'animaux d'aquatiques ornementaux dans l'intention de les mettre sur le marché	X	X		X	X	X	
Installation ouverte	Détention d'animaux aquatiques ornementaux ayant comme destination un Etat membre/une zone/un compartiment indemne de maladie	X		X	X	X	X	X
Pêcherie récréative avec repeuplement	Pêche récréative	X			X <sup>2</sup>		X	
Site d'hébergement temporaire	Hébergement temporaire avant l'abattage, sans les nourrir, d'animaux aquatiques sauvages ou d'animaux d'aquaculture	X	X		X	X	X	
Zone de production	Elevage ou extraction de mollusque	X	X		X	X	X	
Zone de production	Elevage ou extraction de mollusque ayant comme destination un Etat membre/une zone/un compartiment indemne de maladie	X		X	X	X	X	X
Zone de reparcage	Reparcage de mollusque bivalves vivants	X		X	X	X	X	X <sup>3</sup>

<sup>1</sup> Exigences fixées à l'annexe 5 de l'arrêté royal du 09/11/2009.

<sup>2</sup> L'enregistrement des sorties d'animaux n'est pas obligatoire.

<sup>3</sup> Si nécessaire.

